

ACTUALITES Prévention des infections et de l'antibiorésistance

17 JANVIER 2024

L'équipe de la Mission ministérielle de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance vous souhaite une excellente année 2024.

Le 21 décembre 2023, le Conseil constitutionnel [s'est exprimé](#) sur la [loi de financement de la sécurité sociale](#) (LFSS) pour 2024. Cette loi a été officiellement publiée au Journal Officiel le 27 décembre 2023. Parmi les articles adoptés, on relève notamment quelques éléments concernant la prévention de l'antibiorésistance :

- Les pharmaciens pourront « Délivrer sans ordonnance certains médicaments, après réalisation d'un test. Un arrêté du ministre chargé de la santé, pris après avis de la Haute Autorité de santé et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, fixe la liste des médicaments concernés, des indications associées, des tests d'orientation diagnostique à réaliser et les résultats à obtenir pour délivrer sans ordonnance ces médicaments ». La liste des médicaments concernés fera donc l'objet d'une publication ultérieure.
- « En cas de rupture d'approvisionnement, un arrêté du ministre chargé de la santé peut rendre obligatoire le recours à l'ordonnance de dispensation conditionnelle »

Cependant, la disposition qui prévoyait la limitation de la prescription de médicaments en cas de rupture d'approvisionnement lors d'une **consultation en télémédecine** a été censurée par le Conseil constitutionnel.

L'Agence nationale de Sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a publié le 20 décembre 2023 des [recommandations sur le bon usage des antibiotiques](#) à destination des **patients et de leur entourage et des professionnels de santé**. Ces recommandations ont été élaborées avec les représentants des professionnels de santé, après consultation des associations de patients.

Le 12 décembre, la Commission européenne a publié en collaboration avec l'Agence européenne des médicaments (EMA) et les chefs des agences du médicament (CAM), la première [liste de médicaments](#) critiques de l'Union européenne. Cette liste comprend plus de 200 substances actives jugées essentielles pour les systèmes de santé européens dans leur ensemble, mettant l'accent sur la priorité d'assurer une **continuité d'approvisionnement** pour ces médicaments.

Une liste de [maladies infectieuses prioritaires en France](#) a été définie par le **Haut Conseil de la santé publique** (HCSP). Pour évaluer et classer ces maladies, **10 critères** ont été définis. Ces critères comprennent le potentiel d'émergence et de diffusion, l'incidence, la létalité, l'impact individuel, l'impact sociétal, l'impact sur les populations

ACTUALITES Prévention des infections et de l'antibiorésistance

17 JANVIER 2024

socialement vulnérables, l'impact sur le système de santé, ainsi que les besoins non satisfaits en matière de prévention, de traitement curatif et de surveillance sanitaire. Les infections liées à des bactéries multirésistantes aux antibiotiques ont été identifiées parmi les 14 entités particulièrement prioritaires en France.

En décembre, notre newsletter avait relayé un appel à projets international se concentrant sur l'émergence et la propagation de la résistance bactérienne et fongique, dans le cadre de [l'ERA-NET JPIAMR-ACTION](#). Un webinaire est prévu le [24 janvier 2024 à 13h](#) pour présenter cet appel à projets ainsi que l'outil de recherche de partenaires. Les **représentants des financeurs** impliqués dans l'appel à projets seront présents pour répondre en direct aux questions des participants.